



Institut
Bois-Robert
Enseignement privé - Internat

Dossier d'inscription

2018

Cours de vacances

Institut Bois-Robert

49370 Bécon-les-Granits

secretariat.boisrobert@gmail.com

Tél. 02 41 77 90 14 - Fax. 02 41 77 97 90

Accueil

L'accueil se fait entre 16h et 19h la veille du stage, soit, selon les stages, le 25 février, 22 avril, 29 avril, 18 mai, 15 juillet, 29 juillet ou 19 août.

Dans tous les cas, une navette de l'institut assure les allers et venues de la gare d'Angers à notre établissement les jours de rentrée. Se référer aux documents de rentrée ou appeler le secrétariat pour connaître les horaires.

Encadrement

Toutes les plages d'activités sont organisées et encadrées par des animateurs titulaires du BAFA. Des jeux de sociétés, des films et du sport sont proposés. Il est notamment possible de pratiquer basket, volley, football, tennis, badminton, baseball...

Des sorties ont également lieu régulièrement les mercredis et week-ends. Des maîtres d'internat et surveillants sont présents la nuit.

Évaluation et bilan

Le contrôle de l'assimilation des connaissances se fait quotidiennement par le biais d'interrogations en classe et de devoirs sur table dans chaque matière principale (un contrôle par matière et par semaine).

Le travail réalisé pendant la session donne lieu à un compte-rendu adressé aux parents à l'issue du stage. Ce document complète l'appréciation donnée de vive voix par les professeurs lors de la rencontre de fin de séjour.

Week-end

Les week-ends sur notre campus de Bois-Robert (pour les sessions d'été) sont facultatifs mais vivement recommandés, de façon à éviter les difficultés liées à la reprise du travail. Pendant ces quelques jours, l'essentiel du temps est consacré aux loisirs.

Le samedi après-midi et le dimanche sont entièrement réservés à des excursions ou activités (parc, base nautique, etc).

Le prix d'un week-end est de 150 euros. Il comprend, outre la pension complète, les frais d'excursion, de déplacement et la blanchisserie.

Fournitures

Chaque élève devra apporter un cahier de brouillon, un cahier de cours par matière suivie, un paquet de grandes copies doubles, ses crayons, règle, machine à calculer, etc. Pour l'internat, il est nécessaire que chaque élève dispose du linge de corps pour une semaine, d'un nécessaire de toilette dont une serviette de bain, d'une tenue de sport, d'un maillot de bain l'été et d'un cadenas 30 mm, pour les garçons uniquement, pour fermer leur armoire. Il est possible de louer les draps et la couverture au prix de 40 euros pour une semaine, 50 euros pour deux semaines ou

60 euros pour trois semaines. Ceux qui ne souhaitent pas bénéficier du service "location linge" devront apporter une paire de draps, une taie de traversin, une couverture ou une couette.

Il est conseillé aux enfants de ne pas détenir plus de 15 euros d'argent de poche par semaine puisque les dépenses sont réduites.

Dans tous les cas, il est préférable de posséder de petites espèces et de les laisser au secrétariat.

Sécurité

Le directeur et les maîtres d'internat veillent à la bonne santé des enfants et prescrivent les soins pour les maux bénins. Le médecin est immédiatement prévenu en cas de doute. Les frais médicaux sont à la charge des familles et font l'objet d'une facturation à la fin du stage.

Les enfants sont couverts par la Responsabilité Civile du chef d'établissement pour les conséquences des dommages corporels causés à autrui au cours des activités scolaires, extra-scolaires et les trajets. La garantie individuelle couvre les accidents corporels au cours des activités

scolaires, extra-scolaires et trajets à hauteur des montants suivants :

Décès : 2 286 euros - Invalidité : 15 245 euros - Frais de traitement : 7 622 euros

L'Institut Bois-Robert a été ouvert en 1968 et déclaré aux autorités de l'Éducation Nationale. Il est reconnu comme collège et lycée privés par le Rectorat de Nantes – Académie de Nantes.

L'établissement est aux normes d'hygiène et de sécurité les plus strictes imposées par les services départementaux.

Extrait du règlement

Au début de chaque stage, le directeur présente le règlement aux élèves. Nos exigences de travail et de comportement y sont notamment précisées.

Si nous faisons preuve d'une certaine souplesse puisqu'il s'agit de vacances, nous restons fermes et intransigeables sur les points suivants : vol, consommation d'alcool et/ou de drogue, vandalisme, agression physique.

Ces actes entraînent le renvoi immédiat et définitif.

Nous conseillons aux enfants de laisser chez eux bijoux, jeux électroniques, baladeurs, tablettes... En cas de disparition ou de destruction, ces objets ne pourront être remboursés.

Ils peuvent néanmoins être déposés au secrétariat de l'établissement.



Fiche d'identité

Nom Prénom

Date et lieu de naissance

Classe de (année 2017 - 2018) Entrée en classe de (année 2018 - 2019)

Langue vivante 1 Langue vivante 2

Nom du parent ou correspondant (si différent de celui de l'enfant)

Adresse

Code postal Ville

N° de téléphone domicile E-mail

Profession du père N° de portable

Profession de la mère N° de portable

Cours de vacances *cocher le ou les choix retenus*

Dates	Révision et Méthode ou Spécial Examens (printemps)	Diagnostic + Révisions et Méthode ou Spécial Examens (printemps)	Activités complémentaires optionnelles
26 février au 2 mars (5 jours)	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 690 €	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 965 €	
23 au 27 avril (5 jours)	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 690 €	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 965 €	
30 avril au 4 mai (5 jours)	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 690 €	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 965 €	
19 au 21 mai (3 jours)	<input type="radio"/> Première et Terminale : 425 €		
16 au 27 juillet (2 semaines)	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 1250 €	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 1525 €	<input type="radio"/> Orthographe (Collège uniquement) : + 200 € <input type="radio"/> Équitation 2 semaines : + 350 €
30 juillet au 10 août (2 semaines)	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 1250 €	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 1525 €	<input type="radio"/> Orthographe (Collège uniquement) : + 200 €
30 juillet au 17 août (3 semaines)	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 1650 €	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 1925 €	<input type="radio"/> Orthographe (Collège uniquement) : + 200 € (les deux premières semaines) ou + 300 € (3 semaines)
20 au 24 août (5 jours)	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 690 €	<input type="radio"/> Collège et Lycée : 965 €	

Services complémentaires pour les cours de vacances

- Location draps et couvertures (1 semaine) : 40 €
- Location draps et couvertures (2 semaines) : 50 €
- Location draps et couvertures (3 semaines) : 60 €
- Nombre de navettes pour gare SNCF x 10 € = €
- Test d'orientation (possible à toute date) : 180 €
- Présence 1 week-end (stage de 2 semaines) : 150 €
- Présence 2 week-ends (stage de 3 semaines) : 290 €

Transports pour les cours de vacances *cocher les choix retenus*

- Mode de transport à l'arrivée : Voiture Train - Date et heure d'arrivée en gare St-Laud
- Mode de transport au départ : Voiture Train - Date et heure de départ en gare St-Laud
- Présence week-end : 21/22 juillet 4/5 août 11/12 août
- Si l'élève ne reste pas le week-end à l'Institut, merci d'indiquer ci-dessous si :
- Vous assurez les transports par vos propres moyens (départ à 13 heures les vendredis 20 juillet, 3 août et 10 août puis retour le dimanche soir)
 - Il prend la navette en gare SNCF pour retour à l'école le(s) dimanche(s)

Renseignements complémentaires

- Pièces à fournir obligatoirement : Photo d'identité,
 Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève ou du livret de famille,
 Attestation de l'assurance responsabilité civile,
 Copie de la carte Vitale et de la complémentaire santé le cas échéant,
 Bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires,
 En cas de séparation des parents, document attestant que vous avez la garde de l'enfant pendant la période du séjour,
 Copie de toute décision de justice concernant votre enfant.

Comportement d'ensemble :

Sports préférés :

Désirs particuliers des parents :

Fiche médicale *(ou photocopie d'un carnet de santé)*

IMPORTANT : La réponse à ce questionnaire est de la plus haute importance.

La direction de l'institut décline la responsabilité des inconvénients qui pourraient résulter d'une telle omission.

1 - De quelles maladies a été atteint l'enfant ?

2 - A-t-il été opéré ?

3 - Présente-t-il une déficience physique particulière ?

4 - Présente-t-il une infirmité ?

5 - Date de la dernière CUTI-Réaction :

6 - La CUTI est-elle Positive ? Négative ?

7 - A-t-il reçu des injections de sérum ?

Antidiphtérique :

Date :

Antitétanique :

Date :

Autres :

Dates :

Caisse S. S. :

N° Matricule :

8 - A-t-il reçu des vaccins ? En quelle année ?

Variole :

Diphtérie :

Rappel :

Tétanos :

Rappel :

Typhoïde et Paratyphoïde :

Rappel :

BCG :

Autres vaccins :

9 - Observations :

Déclaration des parents :

En cas d'accident ou de maladie grave survenue à mon enfant, je désire que soit appelé le Médecin de l'institut.

En cas d'urgence, si on ne peut m'atteindre au téléphone ou si le temps presse, j'autorise la direction à prendre à ma place les décisions nécessaires (ex. : transport en clinique) et lui donne tout pouvoir pour signer à ma place une éventuelle autorisation d'intervention chirurgicale.

S'il est impossible d'obtenir un transport par ambulance, je dégage entièrement la responsabilité de la direction qui pourrait être amenée à faire ce transport.

En cas d'hospitalisation, je désire que la direction choisisse, dans la mesure du possible :

La clinique (1) :

L'hôpital d'Angers

(1) Préciser le nom de l'établissement .

Conditions financières

1 - Ce bulletin doit nous être retourné accompagné d'un versement de réservation de 300 euros (session d'une semaine) ou de 600 euros (session de 2 semaines). En cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut.

2 - Le versement de la totalité du séjour doit se faire au plus tard le jour de la rentrée.

Pour des raisons tenant notamment à l'organisation de ces cours, il est expressément convenu,

et M. / Mme* déclare l'accepter,

qu'en cas de départ anticipé de l'élève, quel qu'en soit le motif, toutes les sommes resteront acquises à l'institut.

(* Mentionner le nom du signataire.

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :